

# Le label AgriO French Tech Seed pour les entreprises de l'agri-agro



# Le consortium AgriO, constitué de 9 partenaires de l'agri-agro, devient apporteur d'affaires French Tech Seed pour Bpifrance



## 400 Millions d'Euros d'investissements publics en jeu



La labellisation de ce consortium fait suite à l'AM (Appel à Manifestation d'Intérêt) annoncé par le Premier Ministre Edouard Philippe, le 21 juin 2018, pour le fonds d'investissement French Tech Seed, doté de 400 M€ issus du Programme d'investissement d'avenir, qui est opéré par Bpifrance et qui a vocation à soutenir les startups technologiques en phase de post-maturation, notamment des startups de la Deeptech et de moins de 3 ans. L'originalité du fonds repose sur un mécanisme d'apporteurs d'affaires labellisés et un effet de levier sur l'investissement privé.

# Le label AgriO French Tech Seed, c'est aussi un accompagnement personnalisé en amont de la labellisation

Bénéficiaire de l'accompagnement AgriO, c'est challenger la pertinence, la qualité et la robustesse de son projet d'entreprise par des experts de l'agri-agro

CEST  
QUI ?

AgriO, c'est l'opportunité pour la jeune entreprise de bénéficier de l'accompagnement AgriO, qui est :

- complémentaire de celui déjà reçu jusqu'à présent
- sur-mesure, réalisé à la fois par ce consortium national d'experts de l'agri-agro et enrichi par celui de leurs réseaux de professionnels depuis la maturation jusqu'à l'investissement.

AgriO, c'est également la possibilité pour la jeune entreprise d'obtenir le **label AgriO French Tech Seed** si elle remplit les critères de Bpifrance. Ce label lui permet d'accéder à un financement Bpifrance sous forme d'obligations convertibles à hauteur de 2 pour 1 des fonds levés jusqu'à 250k€.

POUR  
QU ?

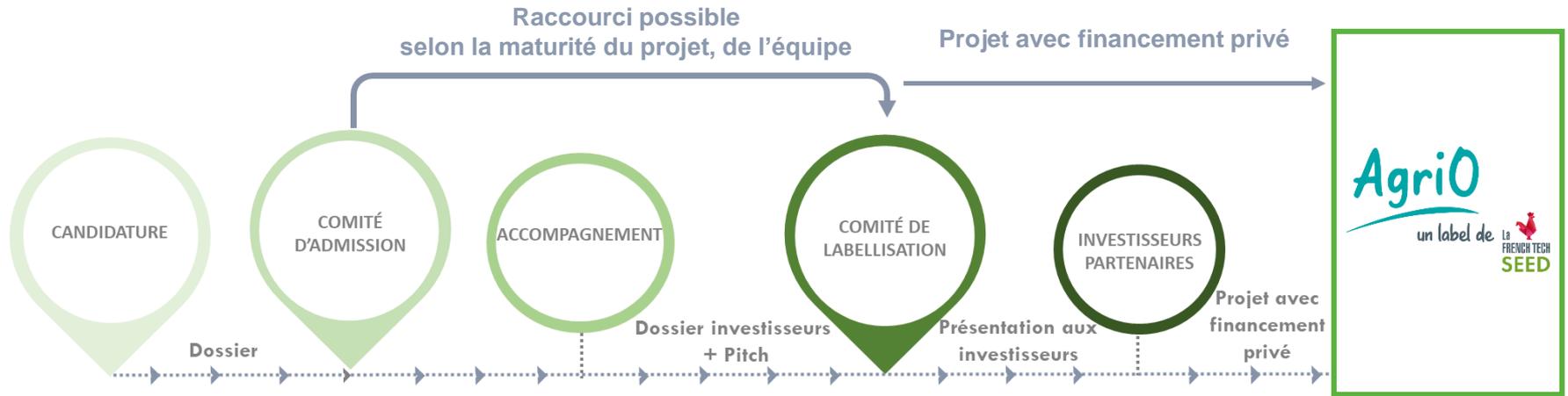
Le label AgriO French Tech Seed cible les entreprises :

- de moins de 3 ans
- porteuses d'une innovation à forte intensité technologique dans les secteurs agricole, agro-industriel ou agroalimentaire et une propriété intellectuelle maîtrisée
- qui ont réalisé dans les 3 derniers mois (ou en cours) une 1ère levée de fonds d'au moins 25k€ auprès d'investisseurs avisés. \*

L'entreprise doit être déjà accompagnée par l'un des partenaires AgriO.

\* Une entreprise qui n'aurait pas identifié d'investisseurs peut néanmoins candidater. Elle sera mise en relation avec le réseau d'investisseurs AgriO.

# Le processus de labellisation AgriO French Tech Seed



**Lauréate de concours d'innovation i-Lab i-Nov**

## La candidature

Pour candidater, l'entreprise doit en premier lieu se rapprocher d'un des partenaires AgriO. Elle doit avoir moins de 3 ans, être porteuse d'une innovation à forte intensité technologique et avoir réalisé dans les 3 derniers mois (ou en cours) une 1ère levée de fonds auprès d'investisseurs avisés.

## L'admission

Un comité d'admission, composé des partenaires AgriO, évalue l'éligibilité de l'entreprise candidate, la « consistance » de son dossier et identifie les forces et les points de progrès.

## L'accompagnement

L'entreprise admise peut se voir proposer un accompagnement AgriO personnalisé en vue de sa labellisation. Le comité d'admission préconise ainsi un plan d'actions/ accompagnement le plus adapté à l'équipe de l'entreprise pour qu'elle puisse se présenter dans les meilleures conditions auprès des investisseurs.

## La labellisation

Lorsque l'entreprise est suffisamment mature, elle peut se présenter au comité de labellisation et est sélectionnée au titre de son éligibilité au dispositif AgriO French Tech Seed. Si elle est sélectionnée, le consortium AgriO lui adresse un courrier, appelé *Courrier Prescripteur*, qui valide son éligibilité au dispositif.

## La post-labellisation

Post-labellisation, l'accompagnement pourra se poursuivre par la mise en relation avec des investisseurs pertinents parmi le réseau des partenaires AgriO.

## Le financement Bpifrance

Lorsqu'elle dispose du *Courrier Prescripteur*, l'entreprise prend contact avec Bpifrance. Le label AgriO French Tech Seed lui permet d'accéder à un financement Bpifrance sous forme d'obligations convertibles à hauteur de 2 pour 1 des fonds levés jusqu'à 250k€.

# Ils soutiennent AgriO

